

## La lutte des tuteurs et tutrices contre les dérives de l'Université TÉLUQ

Jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle direction générale en juillet 2018, la TÉLUQ effectuait une restructuration signifiant la fin de son modèle basé sur le suivi pédagogique individualisé des tuteurs experts de la formation à distance. Elle a provoqué leur mise à pied depuis 2016, puisqu'environ la moitié des tâches jusqu'ici effectuées par eux étaient transférées à des sous-traitants ou à de nouveaux employés contractuels. Le Syndicat des tuteurs et tutrices de la Télé-université – CSN (STTTU) lutte contre un virage vers la privatisation de l'enseignement supérieur, la précarisation des emplois et la diminution du service aux étudiants. Reste à voir si la suspension de l'ancien directeur général provoquera un changement de cap face à cette mise de côté à la fois de la qualité de l'enseignement supérieur et des normes minimales de respect de ses employés.

### Qui sont les tuteurs et tutrices ?

La TÉLUQ est une composante du réseau de l'Université du Québec (UQ) qui offre des programmes universitaires entièrement à distance. Les professeurs développent les cours en ligne, aidés par un important service techno-pédagogique. Ensuite, les étudiants n'auront un contact pédagogique qu'avec les tuteurs. Ce sont ainsi les tuteurs qui font l'enseignement spécifique à la TÉLUQ comme tel, depuis 40 ans, pour la vaste majorité des étudiants au 1<sup>er</sup> cycle, par un encadrement à distance individualisé.

Les 200 tuteurs ont développé une expertise particulière pour accompagner des étudiants, en grande partie à temps partiel et de première génération universitaire, conciliant travail/famille/études, et ce entièrement à distance. C'est une grande expertise qui se perd : les tuteurs actuellement en poste, dont la moyenne d'âge est de 52 ans, cumulent en moyenne 14 ans d'ancienneté et ont encadré un total de plus de 500 000 étudiants/cours dans leur carrière. Un étudiant sur deux parmi eux n'aurait jamais étudié à l'université si la TÉLUQ n'existait pas.

### La « réorganisation du modèle d'encadrement » par la sous-traitance

En septembre 2016, la TÉLUQ a décidé de sous-traiter l'enseignement de 4 programmes de langues à une entreprise privée, l'Institut MATCI, mettant abruptement à pied 20 % des tuteurs. Ce sont donc des employés d'un tiers qui sanctionnaient la réussite de ces étudiants, obtenant pourtant un diplôme de la TÉLUQ, faisant craindre pour la réputation de la TÉLUQ et la reconnaissance de ses diplômes. En 2017-18, c'était 34 % des étudiants de la TÉLUQ qui étaient ainsi encadrés en sous-traitance.

Nos questions au Conseil d'administration (CA) de la TÉLUQ restaient sans réponse. Les membres du CA ignorent, entre autres, la nature des responsabilités cédées à l'Institut MATCI, si les politiques de la TÉLUQ sont appliquées (évaluation des enseignements, plagiat, etc.) et quels sont les taux d'échec de ces étudiants. Ceci pourrait contrevenir au *Règlement de Régie interne* de la TÉLUQ, qui établit que le CA se doit « d'approuver les ententes de partenariat ayant une incidence financière de plus de 500 000\$ », alors que la TÉLUQ versait des redevances de près de 5 millions de dollars à l'Institut MATCI pour la seule année 2017-2018.

Le 15 août, le nouveau directeur général a mis fin à ce partenariat, un pas important vers la fin de la sous-traitance de l'encadrement à la TÉLUQ, après une lutte des tuteurs depuis 2 ans! Rappelons, outre les nombreux appuis, lettres et manifestations de la part de la communauté universitaire, le point de presse du 18 avril du syndicat des tuteurs et du député Gabriel Nadeau-Dubois, celui-ci ayant par la suite interpellé la ministre David

lors de la période de questions de l'Assemblée nationale. Mme David a ensuite mandaté son ministère de mener une enquête pour vérifier si l'Institut MATCI respecte la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, une enquête toujours en cours, mais dont le rapport préliminaire a conduit à la suspension du directeur général le 27 juillet. La Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) avait déposé le 20 avril une requête en cour supérieure alléguant que l'entente TÉLUQ-MATCI est illégale, notamment en regard à cette loi, requête à laquelle s'est jointe la procureure générale du Québec.

### **La « réorganisation » par le remplacement des tuteurs par de nouveaux contractuels**

Suite à la sous-traitance, la TÉLUQ a poursuivi la mise au rancart de ses employés d'expérience par une réorganisation décidée derrière des portes closes, sans consultation avec les autres groupes de l'université. La réorganisation est consacrée uniquement par la nouvelle convention du Syndicat des professeures et professeurs de la Télé-université (SPPTU), signée en mai 2017. La direction a même refusé de discuter au CA des impacts pédagogiques de cette remise en question du modèle d'encadrement. Les tuteurs n'ont appris les importantes mises à pied que cela implique que par un article dans *Le Soleil* en septembre!

#### *De nouveaux employés reprenant le travail des tuteurs d'expérience*

Il y a création d'une nouvelle catégorie d'emploi contractuelle dans la convention collective d'une autre unité d'accréditation. Ces « professeurs sous contrat » sont distincts des professeurs réguliers, qui ont toujours existé, et qui s'occupent de recherche, service à la collectivité et développement des cours. Or, c'est un nouveau poste qui s'apparente beaucoup plus à celui des tuteurs, qu'ils remplacent sans égard à leur ancienneté, qu'à celui des professeurs...

La tâche de cette nouvelle catégorie d'emploi est majoritairement une tâche d'encadrement, ce qui n'a jamais été conventionné comme tâche obligatoire de professeur depuis 40 ans! Chaque contrat, d'une durée d'un ou deux ans, implique la reprise de l'encadrement de plus d'étudiants par année qu'un tuteur à temps plein. Ce sont des emplois précaires, plutôt que des postes permanents comme les professeurs. De plus, les critères de sélection sont ceux de tuteurs, une maîtrise, plutôt que ceux de professeurs, un doctorat et des publications.

Or, la TÉLUQ transfère à ces nouvelles personnes embauchées le travail des tuteurs qui se dévouent à leur institution depuis 10, 20, 30 ans, simplement car l'université leur donne un autre titre : ces « professeurs sous contrat » ont alors priorité sur les tuteurs pour obtenir le travail d'encadrement! Ceci signifie une perte importante d'expertise en formation à distance.



#### *Une diminution du service aux étudiants*

La durée et la tâche d'encadrement par les tuteurs est balisée par leur convention collective : 19 tâches et une moyenne de 3 heures d'encadrement individuel par étudiant. Selon leur propre convention, les « professeurs sous contrat » ne doivent donner qu'une heure d'encadrement par étudiant, les délais de réponse aux étudiants ou de correction n'étant d'ailleurs pas balisés comme pour les tuteurs.

Les étudiants payent les mêmes frais de scolarité pour un service différent, ne serait-ce qu'en termes de durée. Les étudiants sont évalués selon les mêmes critères, peu importe s'ils obtiennent 1h ou 3h d'encadrement pour les aider à progresser dans leur cours. La restructuration se fait donc au détriment des besoins de suivi pédagogique personnalisé des étudiants, si essentiel en formation à distance et d'autant plus pour la population étudiante particulière de la TÉLUQ.

## Une négociation ou l'élimination d'un corps d'emploi?

### *Une restructuration sans prise en compte des enjeux pédagogiques*

La nouvelle convention des professeurs prévoit que plus aucun tuteur n'existerait, car leur tâche de « suivi des apprentissages » serait entièrement reprise par les professeurs. Plusieurs postes autrefois dévolus aux tuteurs sont déjà transférés aux nouveaux contractuels, selon une même formule, mais avec une réduction drastique du temps d'encadrement. De plus, la TÉLUQ transférerait aux professeurs réguliers les étudiants restants, en introduisant un morcellement de la tâche d'encadrement inadaptée à notre enseignement à distance.

Les tuteurs ont toujours demandé à ce que les professeurs réguliers encadrent un certain nombre d'étudiants, pour pouvoir améliorer leurs cours et comprendre les défis auxquels font face les étudiants. Or, un communiqué du SPPTU revendique un « service de correction » sous-traitant cette tâche importante, et nécessairement liée à l'encadrement dans le contexte particulier de formation à distance de la TÉLUQ. Tout ceci avait été décidé sans consulter ceux qui ont été pendant 40 ans les intervenants auprès des étudiants. Les tuteurs auraient pourtant pu dire que ce projet ne tient pas debout, car les étudiants à distance ont besoin d'un interlocuteur unique avec qui établir un lien de confiance, et non pas de se retrouver à ne pas savoir à qui s'adresser pour quel type de question. Les étudiants auraient-ils à interagir avec une personne inexpérimentée en formation à distance ou non aussi experte du contenu, que seraient les « correcteurs » par rapport aux tuteurs? À moins que la TÉLUQ souhaite que les tuteurs effectuent la correction? Une déqualification professionnelle majeure, alors que les tuteurs valorisent leur contribution à la réussite par leur suivi pédagogique avec les étudiants! Cela viendrait-il avec un salaire d'auxiliaire d'enseignement, alors que les tuteurs possèdent des maîtrise et doctorat et ont des décennies d'expérience à la TÉLUQ?

Il s'agit bien d'une différence de vision ou incompréhension du rôle de l'encadrement. Une majorité de professeurs ont signé une lettre dans *Le Soleil* soutenant que la grande majorité des étudiants n'ont pas besoin du suivi individualisé tel que le prodigent les tuteurs, les étudiants n'ayant besoin que de faire corriger leurs travaux. Une affirmation inquiétante de la part de ceux qui s'offrent pour effectuer ce « suivi des apprentissages », et une autre très bonne raison de consulter ceux qui ont effectué historiquement la quasi-totalité de l'encadrement à la TÉLUQ, soit les tuteurs, qui savent bien que les interactions avec les étudiants sont multiples!

### *À la table de négo*

Ces questions demeurent sans réponse car la négociation était dans une impasse avec ce mandat d'élimination de la fonction de tuteurs de l'ancien directeur général, désormais relevé de ses fonctions. Les négociations ont débuté en août 2017, en présence d'une conciliatrice du ministère du Travail. À la table de négociation en décembre puis en février, l'employeur proposait aux tuteurs de préserver 25% de l'encadrement, et ce total n'incluait même pas les étudiants encadrés en sous-traitance. En considérant celle-ci, la part des étudiants toujours encadrés par des tuteurs serait réduite à 13,5 %, par rapport à une moyenne historique d'environ 90 % des étudiants.

Après un an de négociation, l'employeur n'a pas encore entièrement dévoilé son premier dépôt. À sa demande, la négociation se déroule depuis en mode exploratoire, dans un contexte où environ l'équivalent de 34 postes de tuteurs à temps plein étaient repris par les employés sous-traitants et 19 par les employés contractuels. Les tuteurs n'encadrent donc déjà plus que la moitié des étudiants.



Pour tenter de dénouer la situation, la FNEEQ a demandé une rencontre politique avec le directeur général de la TÉLUQ, que ce dernier a déclinée en raison de la présence de la présidente du syndicat. La TÉLUQ prenait de plus la voie de l'intimidation juridique plutôt que de la négociation. Le syndicat a reçu 3 mises en demeure depuis décembre ainsi qu'une poursuite de 80 000\$ adressée à la FNEEQ, au Conseil central Québec-Chaudière-Appalaches et au STTTU. Cette poursuite nous reproche, en outre, d'utiliser les termes « enseignants » et « mises à pied » pour décrire notre lutte aux médias.

Le 4 mai a eu lieu une première audience au Tribunal administratif du travail, en lien avec la requête déposée par le STTTU en vertu des articles du Code du travail sur la négociation de mauvaise foi, l'ingérence syndicale et la liberté d'association syndicale. Cette requête conteste notamment le droit de la TÉLUQ de signer une convention avec les professeurs qui dispose des conditions de travail des tuteurs.

Reste à voir si la nouvelle direction prendra en compte ces enjeux pédagogiques et acceptera de négocier de bonne foi en changeant les mandats à la table. Avec l'aide de la FNEEQ et des syndicats de chargés de cours, le STTTU multiplie toujours les démarches pour faire savoir à la communauté universitaire, au réseau de l'UQ et à la ministre Hélène David, les dérives appréhendées de cette perte d'expertise en formation à distance et de la diminution du service aux étudiants, notamment dans le contexte de la mise en place du eCampus. Le STTTU espère de la nouvelle direction davantage de transparence et de collégialité, pour retrouver une université axée sur l'encadrement par les tuteurs d'expérience, ce qui a historiquement fait la force de la TÉLUQ.

## **Interventions politiques**

Vérification du respect des lois par l'Institut MATCI ET la TÉLUQ (27 juillet 2018)

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/verification-du-respect-des-lois-par-linstitut-matci-montreal-et-la-teluq--le-gouvernement-du-quebec-pose-les-gestes-necessaires-pour-que-la-situation-soit-regularisee-689381831.html>

La ministre David mandate le ministère pour vérifier la conformité de l'Institut MATCI (19 avril)

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/la-ministre-david-mandate-le-ministere-pour-verifier-la-conformite-de-linstitut-matci-680254823.html>

Question de Gabriel Nadeau-Dubois à la ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David (18 avril)

<https://www.youtube.com/watch?v=5-3b4h7nUNE>

Point de presse de Gabriel Nadeau-Dubois : Privatisation de l'encadrement et de l'enseignement (18 avril)

<http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/activites-presse/AudioVideo-76201.html?support=video>

Lettre aux administrateurs du CA de l'Université TÉLUQ (16 février)

<http://stttu.ca/2018/07/30/lettre-de-nos-representant-e-s-au-conseil-dadministration/>

## **Communiqués de presse de la CSN, de la FNEEQ et du STTTU**

Une nouvelle direction à l'Université TÉLUQ – Les tuteurs et tutrices réclament une réévaluation de la restructuration (1<sup>er</sup> août 2018)

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/une-nouvelle-direction-a-luniversite-teluq---les-tuteurs-et-tutrices-reclament-une-reevaluation-de-la-restructuration-689785991.html>

L'Institut MATCI Montréal et l'université TÉLUQ – Un changement de cap s'impose (31 juillet)

<http://fneeq.qc.ca/fr/linstitut-matci-montreal-et-luniversite-teluq-un-changement-de-cap-simpose/>

La TÉLUQ renie la mission sociale de l'Université du Québec (30 mai)

<http://fneeq.qc.ca/fr/la-teluq-renie-la-mission-sociale-de-luniversite-du-quebec/>

Plan d'action numérique en éducation et enseignement supérieur – Le gouvernement crée beaucoup d'incertitudes (30 mai)

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/plan-daction-numerique-en-education-et-en-enseignement-superieur---le-gouvernement-cree-beaucoup-dincertitude-684079921.html>

Partenariat TÉLUQ-MATCI – La FNEEQ-CSN devant les tribunaux (20 avril)

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/partenariat-teluq-matci---la-fneeq-csn-devant-les-tribunaux-680382773.html>

Des milliers de signatures pour appuyer les tuteurs et tutrices (13 avril)

<https://www.csn.qc.ca/actualites/des-milliers-de-signatures-pour-appuyer-les-tuteurs-et-les-tutrices/>

Sous-traitance de l'enseignement à l'Université TÉLUQ – La ministre Hélène David doit intervenir (15 mars)

<http://fneeq.qc.ca/fr/sous-traitance-de-lenseignement-a-luniversite-teluq-la-ministre-helene-david-doit-intervenir/>

Projet e-campus – Avec les tuteurs et les tutrices pour l'avenir de la TÉLUQ (1<sup>er</sup> février)

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/projet-e-campus---avec-les-tuteurs-et-les-tutrices-pour-lavenir-de-la-teluq-672155213.html>

Université TÉLUQ–Mises à pied et vote de grève des tuteurs et tutrices (10 janvier)

<https://www.csn.qc.ca/actualites/mises-a-pied-et-vote-de-greve-des-tuteurs-et-des-tutrices/>

Université TÉLUQ–Menacés de mises à pied massives, les tuteurs et les tutrices manifestent (7 décembre 2017)

<http://www.cqca.csn.qc.ca/2017/12/07/manifestation-a-la-teluq/>

## **Lettres ouvertes**

Nicolas Harvey, « TÉLUQ: victoire importante des tutrices et tuteurs », *Le Soleil* (30 juillet 2018)

<https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/teluq-victoire-importante-des-tutrices-et-tuteurs-0140c62b51ff3fb29fc7e23bdd1a4719>

Jean Murdock et Nancy Turgeon, « La fin de la relation enseignant-étudiant à l'Université TÉLUQ », *Le Soleil* (12 mai)

<https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/la-fin-de-la-relation-enseignant-etudiant-a-luniversite-teluq-dddb312b1ed17f2b39ae858f268a7cbd>

Nicolas Harvey, « L'Université du Québec gâche sa fête », *Le Nouvelliste* (8 mai)

<https://www.lenouvelliste.ca/opinions/carrefour-des-lecteurs/luniversite-du-quebec-gache-sa-fete-4f6a754ab03a4879fdd5d50057b13236>

Collectif, « TÉLUQ: Les personnes tutrices ne sont ni professeurs ni chargés de cours », *Le Soleil* (5 mai)

<https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/teluq-les-personnes-tutrices-ne-sont-ni-professeurs-ni-charges-de-cours-b21848efaca6364ceea3cdded82c3a14>

Collectif, « Les chargés de cours à la défense des enseignants de l'Université TÉLUQ », *Le Soleil* (29 avril)

<https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/les-charges-de-cours-a-la-defense-des-enseignants-de-luniversite-teluq-d7d4979aaec76e91d7f79a5a71f79c89>

Patrick Guillemet, « L'Université TÉLUQ: un changement mal parti », *Le Soleil* (21 avril)

<https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/luniversite-teluq-un-changement-mal-parti-6c453a2a0edc8f999e5eb8b1547f8efd>

Martin Noël, « L'Université TÉLUQ change pour répondre aux besoins », *Le Soleil* (12 avril)

<https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/luniversite-teluq-change-pour-repondre-aux-besoins-3cd0883a7fa26982a44de059b57c7395>

Richard Pitre, « La TÉLUQ se débarrasse en douce de ses tuteurs », *Le Soleil* (10 avril)  
<https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/la-teluq-se-debarrasse-en-douce-de-ses-tuteurs-361ff93182fc4b49cf08839d4b803f83>

## Revue de presse

Thomas Gerbet, « Privatisation à l'université : les autorités enquêtent sur une entente secrète », *Radio-Canada* (22 août 2018)  
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1118234/teluq-matci-universite-quebec-helene-david-privatisation-sous-traitance>

Thomas Dufour, « Privatisation en suspens à la TÉLUQ », *Montréal Campus* (14 août)  
<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/une-nouvelle-direction-a-luniversite-teluq---les-tuteurs-et-tutrices-reclament-une-reevaluation-de-la-restructuration-689785991.html>

« Télug : les services aux élèves sont-ils menacés? », Ici Première, *Radio-Canada*, 31 juillet (16h52)  
<https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/radio-canada-cet-apres-midi>

Céline Fabriès, « TÉLUQ : un tuteur sur cinq a perdu son emploi depuis 2016 », *Le Soleil* (29 juillet)  
<https://www.lesoleil.com/actualite/teluq-un-tuteur-sur-cinq-a-perdu-son-emploi-depuis-2016-278f9d119b759ae1f5947de8c5987152>

« Sérieuses anomalies à la TÉLUQ : le directeur général suspendu », *TVA nouvelles* (28 juillet)  
<http://www.tvanouvelles.ca/2018/07/28/serieuses-anomalies-a-la-teluq-le-directeur-general-suspendu>

« Le dg de l'université TÉLUQ relevé de ses fonctions », *Le Soleil* (28 juillet)  
<https://www.lesoleil.com/actualite/le-dg-de-luniversite-teluq-releve-de-ses-fonctions-a2e6867c8b7bf87a86cd2c7cb421c3d1>

« Une mission essentielle en danger », *Point syndical*, p. 11 (juin-juillet)  
[https://www.csn.qc.ca/wp-content/uploads/2018/06/2018-06\\_point-syndical\\_no1\\_csn.pdf](https://www.csn.qc.ca/wp-content/uploads/2018/06/2018-06_point-syndical_no1_csn.pdf)

Roulot-Ganzmann, Hélène, « Les défis de la formation à distance », *Le Devoir* (26 mai)  
<https://www.ledevoir.com/societe/education/528465/enseignement-les-defis-de-la-formation-a-distance>

Jean-Frédéric Moreau, « La TÉLUQ fera preuve de transparence », *Le Soleil* (19 avril)  
<https://www.pressreader.com/canada/le-soleil/20180419/281663960603716>

Patricia Cloutier, « La «privatisation» de la TELUQ dénoncée », *Le Soleil* (13 avril)  
<https://www.lesoleil.com/actualite/education/la-privatisation-de-la-teluq-denoncee-0790b016236eec772385ddbe53a63ad2>

Ricardo Penafiel, « eCampus et conflit à la TÉLUQ: Marchandisation et précarisation », *À Babord !*, no. 74  
<https://www.ababord.org/-No-74-avril-mai-2018->

Thomas Dufour, « Bras de fer à la TELUQ », *Montréal Campus* (19 mars)  
<http://montrealcampus.ca/2018/03/bras-de-fer-a-la-teluq/>

Vtélé, « La privatisation de la TÉLUQ » (15 mars)  
<https://noovo.ca/videos/nvl/nvl-du-15-mars-2018>

« Les tuteurs de la TELUQ manifestent à Québec », *Radio-Canada* (7 décembre 2017)  
<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1071846/tuteurs-teluq-manifestation-quebec-emploi>

Lia Lévesque, « Inquiets pour leur avenir, des tuteurs de la TELUQ ont manifesté », *L'Actualité* (7 décembre)

<https://lactualite.com/actualites/2017/12/07/inquiets-pour-leur-avenir-des-tuteurs-de-la-teluq-vont-manifester/>

« Manifester pour la qualité du diplôme », *Québec Express* (7 décembre)

<https://www.lequebecexpress.com/actualites/2017/12/7/manifester-pour-la-qualite-du-diplome.html>

## Vidéos du syndicat

Vox-pop de la manifestation (7 décembre 2017)

[https://www.facebook.com/FneeqCSN/videos/2290283540997802/?hc\\_ref=ARSTRWQMuaHfJM4SLqT\\_jA-4tZvvtEZ1U4fNyyIJRia6E8-szP8tlQ02YSBCTxesruw](https://www.facebook.com/FneeqCSN/videos/2290283540997802/?hc_ref=ARSTRWQMuaHfJM4SLqT_jA-4tZvvtEZ1U4fNyyIJRia6E8-szP8tlQ02YSBCTxesruw)

« Parce que la TÉLUQ ne peut se priver de ses tutrices et tuteurs » (29 novembre)

<https://vimeo.com/245027744>

## Déclarations d'appui

Sous-traitance à la TÉLUQ : la FAEUQEP dénonce cette ouverture à la privatisation (18 avril 2018)

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/sous-traitance-a-la-teluq--la-faeuqep-denonce-cette-ouverture-a-la-privatisation-680125483.html>

Déclaration commune des syndicats de chargés-es de cours, *Journal Métro* (13 et 15 mars)

<http://stttu.ca/2018/03/13/declaration-commune-des-syndicats-de-charge-es-de-cours/>

Résolution d'appui adoptée par le Conseil central du Montréal Métropolitain – CSN (7 mars)

<http://stttu.ca/2018/04/14/resolution-dappui-aux-tuteurs-et-tutrices-adoptee-par-le-conseil-central-du-montreal-metropolitain-csn-7-mars-2018/>

Résolution d'appui adoptée par le Conseil fédéral de la FNEEQ – CSN (7 décembre 2017)

<http://stttu.ca/2018/04/14/resolution-dappui-aux-tuteurs-et-tutrices-adoptee-par-la-federation-nationale-des-enseignantes-et-enseignants-du-quebec-csn-7-decembre-2018/>

## Documents d'informations sur les impacts de la sous-traitance et de la réorganisation de l'enseignement

« Vrai ou Faux » syndical sur l'impact sur le service aux étudiants

<http://stttu.ca/vrai-ou-faux/>

« Vrai ou Faux » syndical sur l'impact sur les emplois des tuteurs et tutrices

<http://stttu.ca/vrai-ou-faux-destine-aux-tuteurs-et-tutrices/>



Mis à jour : 22 août 2018